

COMMUNAUTE DE COMMUNES VESLE & COTEAUX DE LA MONTAGNE DE REIMS

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

MERCREDI 1^{ER} AVRIL 2015 à RILLY LA MONTAGNE

COMPTE RENDU

Présents : F.CHARPENTIER. A.COQUET. N.RULLAND. J.P.JOREZ. Y.DUCHATEL. M.LEQUEUX. A.GAUTHIER. R.AYALA. A.Toullec. S.HERBERT. P.MANCEAUX. V.CHAUMET. D.LECQ. D.BOUVILLE. A.BEAUFORT. S.HIET. D.SACY. C.CHER. J.M.DELCROIX. J.GRAGE. G.FLAMAND. M.A.GARRICK. J.E.PEUDEPIECE.G.DESSEY. W.DUBOS. J.P.COQUELET. R.FERNANDEZ. C.DEVERLY.

Excusés : C.DOREAU. M.HUTASSE. G.ROTHIER. F.HATTE. T.GIBELIN. F.LESEUR

1. Approbation des comptes de gestion, vote des comptes administratifs et affectation des résultats

Budget SPANC

BUDGET ASSAINISSEMENT SPANC M49	Section de fonctionnement	Section investissement
Dépenses	1.553,91	
Recettes	3.515,10	
Résultat exercice	1.961,19	
Solde restes à réaliser		

	Résultat exercice 2014	Intégration résultat antérieur	Résultat de clôture 2014
Investissement	1.961, 19	12.257,60	14.218,79
Fonctionnement			

Budget ASSINISSEMENT COLLECTIF AFFERMAGE

BUDGET ASSAINISSEMENT AFFERMAGE M49	Section de fonctionnement	Section investissement
Dépenses	189.159,80	89.741,58
Recettes	212.859,64	169.862,91
Résultat exercice	+23.699,84	+80.121,33
Solde restes à réaliser		-32.020

	Résultat exercice 2014	Intégration résultat antérieur	Résultat de clôture 2014
Investissement	80.121,33	111.330,51	191.451,84
Fonctionnement	23.699,84	23.636,00	47.335,84

Budget ASSAINISSEMENT COLLECTIF REGIE

BUDGET ASSAINISSEMENT REGIE M49	Section de fonctionnement	Section investissement
Dépenses	669.532,11	166.252,82
Recettes	617.883,89	380.632,99
Résultat exercice	-51.648,22	+214.380,17
Solde restes à réaliser		-30.000

	Résultat exercice 2014	Intégration résultat antérieur / part affectée à l'investissement 2014	Résultat de clôture 2014
Investissement	214.380,17	-68.363,21	146.016,96
Fonctionnement	-51.648,22	215.454,53	163.806,31

Budget PHARE DE VERZENAY

BUDGET PHARE M14	Section de fonctionnement	Section investissement
Dépenses	274.970,15	5.486,55
Recettes	289.448,65	864,74
Résultat exercice	14.478,50	-4.621,81
Solde restes à réaliser		

	Résultat exercice 2014	Intégration résultat antérieur / part affectée à l'investissement 2014	Résultat de clôture 2014
Investissement	-4.621,81		-4.621,81
Fonctionnement	14.478,50		14.478,50

Budget CAMPING

BUDGET CAMPING	Section de fonctionnement	Section investissement
Dépenses	60.975,45	6.541,54
Recettes	91.094,34	13.692,14
Résultat exercice	30.118,89	7.150,60
Solde restes à réaliser		

	Résultat exercice 2014	Intégration résultat antérieur / part affectée à l'investissement 2014	Résultat de clôture 2014
Investissement	7.150,60		7.150,60
Fonctionnement	30.118,89		30.118,89

Budget GENERAL

BUDGET GENERAL M14	Section de fonctionnement	Section investissement
Dépenses	4.150.998,40	1.248.146,42
Recettes	4.755.726,85	2.003.860,96
Résultat exercice	604.728,45	755.714,54
Solde restes à réaliser		

	Résultat exercice 2014	Intégration résultat antérieur / part affectée à l'investissement 2014	Résultat de clôture 2014
Investissement	755.714,54	-536.304,07	219.410,47
Fonctionnement	604.728,45	65.963,94	670.692,39

Les comptes de gestion sont approuvés à l'unanimité.

Monsieur Dubos, doyen d'âge, présente au vote les comptes administratifs 2014 qui sont adoptés à l'unanimité (Monsieur le Président ne participe pas au vote).

- *Délibérations 10 à 22/2015*

2. Vote des budgets primitifs 2015

2.1 Dotations aux amortissements

- *Délibération n°23/2015*

2.2 Budgets primitifs

Voir documents transmis

Tableau récapitulatif

	Section de fonctionnement	Section investissement
Budget général	5.417.481	1.940.552
Budget annexe SPANC	14.719	
Budget annexe assainissement collectif régie	722.525	436.932
Budget annexe assainissement collectif affermage	199.191	308.265
Budget phare	313.200	314.917
Budget camping	136.675	43.232

Après présentation par le Président, le conseil communautaire adopte à l'unanimité les budgets primitifs 2015.

➤ *Délibérations n°24 à 29/2015*

2.3 Vote des taux 2015

	Taux imposition 2014	Taux imposition 2015
Taxe habitation	15,01	15,01
Taxe foncière (bâti)	12,11	12,11
Taxe foncière (non bâti)	11,63	11,63
CFE	8,21	8,21
Fiscalité professionnelle zone	14,76	14,76

Rappel bases

	2014	2015
Taxe habitation	11.573.247	11.761.000
Taxe foncière (bâti)	8.969.647	9.157.000
Taxe foncière (non bâti)	4.063.225	4.103.000
CFE	3.377.938	3.555.000
Fiscalité professionnelle zone	8.060	8.400

A l'unanimité, le conseil adopte les taux d'imposition 2015 sans évolution.

➤ *Délibération n°30/2015*

3. Attribution des subventions 2015

COMMUNAUTE DE COMMUNES VESLE & COTEAUX DE LA MONTAGNE DE DE REIMS DEMANDES DE SUBVENTION 2015

Association ou structure	Montant attribué en 2014	montant sollicité	avis du bureau	montant proposé / ou prévision
Coopérative scolaire collège la Source de Rilly la Montagne	4166		favorable	175 élèves CCVCMR X 18,60 = 3255
Coopérative scolaire collège Paul Eluard Verzy	non versée dossier non transmis		favorable	236 élèves CCVCMR X 18,60 = 4389,60 236 élèves CCVCMR X 18,60 = 4389,60 total 8779,20
collège Paul Eluard de Verzy Activité piscine	1480		favorable	au prorata des élèves CCVCMR 1600
USC Montval	6060		favorable	Enfants des écoles CCVCMR 826 X 8 € = 6608
1,2,3 Rilly Accueil de loisirs	7000		favorable	7000
AFR Villers Marmery péri- scolaire et accueil de loisirs	21400		favorable	21400
Centre de loisirs de Val de Vesle	4000		favorable	4000
Familles rurales Beaumont sur Vesle	13000		favorable	13000
Coppérative scolaire de Verzenay centre de loisirs	6600		favorable	6600
Association Premiers pas crèche Ludes	32000		favorable	32734
Association 3 V crèche Verzy	29000		favorable	40000
familles rurales galipettes crèche Vaudemange	14000		favorable	14000
Association sportive collège de rilly	1500		en attente	1500
Ecole Jeanne d'Arc	48647,96		en attente	50000
APE (conventions remboursement 1/3 voyages scolaires)			prévisionnel	15150 + 2500
Montant prévisionnel budget primitif compte 6574				228126,2

Budget Phare de Verzenay	70616		prévisionnel	67543
Montant prévisionnel budget primitif compte 657364				67543

Roller club Champagne Rilly		1000	non favorable	communal
Impact language Institut		5500	non favorable	communal
Ecole de musique de la Montagne de Reims		800	non favorable	communal
Amicale Sapeurs pompiers Verzenay			non favorable	communal

Suite au questionnement de Madame Sacy concernant la subvention à verser à l'école privée Jeanne d'Arc, Monsieur le Président rappelle qu'il s'agit d'une obligation fixée par loi (la loi

"Debré" du 31 décembre 1959 définissant les rapports actuels entre l'État et les établissements d'enseignement privés).

S'agissant des dépenses de fonctionnement des classes sous contrat, l'État et chaque collectivité territoriale sont tenus d'y participer dans les mêmes conditions qu'ils participent aux dépenses de fonctionnement des classes correspondantes dans les écoles et les établissements publics d'enseignement.

Après présentation des demandes reçues et avis du bureau, le conseil communautaire par délibération attribue les subventions 2015 sus-visées. Madame Sacy ne participe pas au vote.

➤ *Délibération n°31/2015*

4. Assainissement

4.1 Achat terrain poste de refoulement rue des prés bonnets à Villers Allerand

Monsieur le Président propose aux membres du conseil d'acquérir une station de relevage rue de prés bonnets à Villers Allerand. Celle-ci est située sur une parcelle privée.

Il s'agira de détacher une emprise de 25 m² à l'avant d'une parcelle plus importante.

Une estimation a été faite par le service des domaines pour un montant de 3.700 €.

Il demande mandat pour passer un acte notarié pour formaliser l'acquisition dont le financement est inscrit au budget primitif.

Le conseil en accepte le principe à l'unanimité.

➤ *Délibération n°32/2015*

4.2 Prix redevance assainissement service régie

Le budget annexe d'assainissement collectif en Régie présente un déficit de fonctionnement de 51.000 € en 2014.

Le résultat de clôture de 163.806 permet un équilibre pour 3 années.

	Résultat exercice 2014	Intégration résultat antérieur / part affectée à l'investissement 2014	Résultat de clôture 2014
Investissement	214.380,17	-68.363,21	146.016,96
Fonctionnement	-51.648,22	215.454,53	163.806,31

Dans cette compétence, et à court et moyen terme, vont se présenter des projets de reconstruction de réseaux et stations.

Pour mémoire consommation

En 2014 sur les communes concernées (Beaumont sur Vesle, Chigny les Roses, Ludes, Mailly Champagne, Montbré, Trépail, Verzenay et Verzy) :

Consommation 254.554 m³

Pour compenser cette perte annuelle d'environ 51.000 €, il serait opportun d'augmenter la redevance assainissement de 0,20 €/m³

Pour mémoire tarifs

Beaumont sur Vesle, Chigny les Roses, Ludes, Mailly Champagne, Trépail, Verzenay et Verzy
1,47 € + 0,30 (redevance modernisation des réseaux)

Montbré

2 € + 0,30 (redevance modernisation des réseaux)

Rilly la Montagne, Villers Allerand

0,5684 (part fermier) + 0,6437 (part collectivité) = 1,21 € + 0,30

Villers Marmery

0,8871(part fermier) + 1,21 (part collectivité) 2,09 € + 0,30

Monsieur le Président propose une augmentation du tarif de redevance assainissement en régie d
0,20 € /m3.

Monsieur le Président ne participe pas au vote. Le principe est adopté avec 22 voix pour et 2 abstentions.

➤ *Délibération n°34/2015*

4.3 Convention facturation redevance assainissement commune de Chigny les Roses

Le conseil valide une convention à passer avec la Commune de Chigny les Roses qui facturera la redevance assainissement auprès de ses habitants, percevra le montant et le reversera à la CCVCMR (à titre gratuit).

➤ *Délibération n°33/2015*

4.4 Travaux mise à niveau tampons EU Traverse Rilly la Montagne

Le conseil valide le projet de travaux (mise à niveau des regards EU) rendus nécessaires par la réfection par le CG 51 de la traverse DE Rilly la Montagne.

Devis VEOLIA 9.042,28 TTC

➤ *Délibération n°41/2015*

4.5 Acquisition échantillonneurs

Le conseil sollicite une subvention à l'agence de l'eau pour le financement de nouveaux échantillonneurs (entrée et sortie). Ces équipements sont nécessaires pour réaliser l'autosurveillance des stations d'épuration gérées en régie.

➤ *Délibération n°51/2015*

5. Travaux

5.1 Avenants marché au pôle scolaire

		Montant initial marché HT	Montant avenant	% d'écart	Nouveau montant marché
Lot n°1 VRD Assainissement espaces verts	GRANDCOLAS	219.232	35.617,45	16,25	254.849,45

Lot n°2 Gros oeuvre	SACORENO	425.000 – 9.000	14.931,94	3,59	430.931,94
Lot n°3 Charpente bardage ossature bois	LE BATIMENT ASSOCIE	192.000	1.056,10	0,55	193.056,10
Lot n°4 Couverture Etanchéité	BCS	116.000	6.888,80	5,91	123.488,80
Lot n°5 Menuiseries extérieures alu serrurerie	SAM METAL	108.020	-1.500,10	-1,39	106.519,90
Lot n°6 Menuiseries intérieures	MENUISERIE VAL DE VESLE	83.612,04	7.111	8,5	90.723,04
Lot n°7 Faux plafonds cloisons doublage plâtrerie	AA MEREAU	98.999	7.095,58	7,17	106.094,58
Lot n°8 Plomberie sanitaire	MORIN WANDERPEPEN	32.543,42			
Lot n°9 Chauffage ventilation	MORIN WANDERPEPEN	126.403,21	11.162,40	8,83	137.565,61
Lot n°10 Electricité alarme	BLANCHARD	94.952,79	534,99	0,68	95.487,78
Lot n°11 Sols souples	LAGARDE MEREGNANI	46.297,47	10.673,67	23,05	56.971,14
Lot n°12 Peinture	TONNES	26.907,66	-599,60	-2,23	26.308,06
Total		1.560.967,59	92.972,23	5,9560	1.653.939,82

Sur proposition de la commission d'appel d'offres, le conseil valide à l'unanimité les avenants du pôle scolaire tels que présentés.

➤ *Délibération n°35/2015*

5.2 Construction crèche intercommunale de Verzy

Un appel d'offres a été lancé pour retenir un maître d'œuvre pour la construction de la crèche intercommunale de Verzy.

La commission d'appel d'offres propose de retenir l'atelier Bergougnoux et Perrimond (13080 Luynes) pour un montant de 30.000 HT.

Le conseil communautaire valide ce choix à l'unanimité.

➤ *Délibération n°36/2015*

5.3 Construction cantine de Sept Saulx

La demande de subvention est en cours d'instruction.

L'appel d'offres correspondant pour un bâtiment modulaire sera lancé prochainement.

Il est proposé de solliciter la CC des Rives de la Suipe pour la participation au financement de l'équipement par délibération.

➤ *Délibération n°37/2015*

6. Petite enfance et bibliothèques

6.1 Tarif centre de loisirs de Mailly Champagne

La commission propose de modifier les tarifs de garderie et de cantine en s'alignant sur les tarifs appliqués durant le temps scolaire, soit 1.5€ le forfait garde, et 5.30€ pour le repas.

La commission propose aussi l'augmentation de la semaine de centre de l'ordre de 5€ pour chacun des tarifs déjà fixés.

Le conseil, à l'unanimité, adopte ces nouveaux tarifs :

Enfants de la CCVCMR :

Régime CAF non imposable : $29+5=34$ Caf imposable : $32.5+5=37.50$ autre régime : $34.5+5=39.50$

Enfants hors CCVCMR :

Régime CAF non imposable : $58+5=63$ Caf imposable : $65+5=70$ autre régime : $69+5=74$

➤ *Délibération n°38/2015*

6.2 Convention centre de loisirs Sillery

Compte tenu que 4 communes ont signé une convention jusqu'en juillet 2015, l'accès restera sous les mêmes conditions jusqu'à l'échéance.

La commission propose que la CCVCMR signe une convention avec le centre de Sillery qui permettra aux enfants de la CCVCMR d'en profiter sous les conditions suivantes :

- Accès réservé aux enfants de 11 à 16 ans (pour ne pas dépeupler nos structures existantes)

- Accès limité à 2 semaines par an et par enfant

- Frais d'inscription (20€) à la charge des familles

- Respecter les conditions de participation financière de la CCVCMR imposées par la convention (soit 85.60/semaine)

Le principe est validé par le conseil à l'unanimité.

➤ *Délibération n°39/2015*

7. Tourisme Phare de Verzenay et Camping intercommunal

7.1 Ouverture poste emploi avenir

Le conseil communautaire, à l'unanimité, décide, à compter du 15 avril, de l'ouverture d'un poste emploi avenir à temps plein. Ce poste sera partagé entre le Phare 75% (en remplacement d'Aléna Gaillard qui est partie) et le camping 25%.

➤ *Délibération n°40/2015*

7.2 Augmentation temps de travail Anthony Charlier CAE

Le poste de Monsieur Anthony Charlier, CAE au Phare de Verzenay et Gymnase de Verzy, est porté de 30 à 35 pour exercice de fonction au camping

8. Questions diverses

8.1 Adhésion démarche LEADER

La démarche a été présentée aux membres du bureau par un chargé de mission du parc de la Montagne de Reims.
Wily DUBOS en fait une synthèse.

La région Champagne-Ardenne a lancé un appel à candidature pour un programme qui s'appelle LEADER. (Liaison entre Actions de Développement de l'Économie Rurale)

Le parc associé au Pays d'Épernay-terres de Champagne et le SCOT d'Épernay et sa région ont répondu favorablement. En Région Champagne –Ardenne 18 autres candidats ont déjà répondu favorablement.

Ces 3 associés décident de la mise en place d'un GAL « champs, vignes et forêts de Champagne » (groupe d'action locale). La structure porteuse de ce GAL est le Parc.

Le Parc a nommé une chargée de mission Séverine Champetier, pour mener à bien ce GAL.

Elle est intervenue le mardi 10 mars 2015 en réunion de bureau communautaire dans le but de nous convaincre de nous associer à la démarche que le Parc a entreprise.

Ce LEADER EST UN OUTIL DE CO-FINANCEMENT pour des projets de développement rural portés par des collectivités des associations des entreprises des citoyens d'un territoire défini.

Quel est ce territoire ?

Le Parc a prévu que ce GAL porteur de la démarche LEADER concernait un territoire important constitué de 9 communautés de communes (voir carte). Ceux du Parc ou adjacentes au Parc : Champagne-Vesle, Vesle et coteaux de la Montagne de Reims, Ardre et Châtillonnais, Deux vallées, Grande Vallée de la Marne, Épernay pays de Champagne, Brie des Étangs,

Et en plus la CC de Brie de Étangs

Remarquons que le territoire défini est fortement tourné vers Épernay et le Sud marnais. Nous sommes plus orienté vers le nord, vers Reims et le SCOT de Reims.

Huit autres communautés de communes ont pu manifester leur intérêt pour cette démarche LEADER nous a dit Séverine Champetier qui nous a fait comprendre que notre adhésion au GAL est particulièrement importante (tout comme celle de la Communauté de communes Champagne-Vesle) car le périmètre envisagé du GAL « Champs, vignes et forêts de Champagne » intègre des communes non adhérentes au Parc et/ou au Pays d'Épernay. Or, il importe de respecter les limites intercommunales actuelles dit-elle afin de témoigner de la cohérence territoriale du périmètre proposé pour LEADER.

On peut objecter que si des communes ne peuvent en leur nom présenter des projets, des entreprises ou des particuliers le peuvent.

Les communes de notre Com Com qui ne font pas parti du parc seront obligatoirement intégrées même si elles n'en ont pas envie. Et si notre com com n'adhère pas les habitants du parc pourront toujours présenter des projets.

Voici donc une nouvelle structure administrative qui vient de naître, gérée par le Parc. C'est une feuille administrative ajoutée au mille feuilles administratif déjà existant. (Région, Département, com com, Agglomération, communes, pays, parc naturel...)

Les projets seront reçus avant octobre 2015 pour une prise en compte.

Jusqu' octobre, c'est court pour que notre COM COM présente des projets de développement rural, nous n'en avons pas en réserve.

Nos actions sont actuellement plutôt portées vers l'école le renouveau des stations d'épurations, le tourisme, la petite enfance et les bibliothèques. (à compléter)

L'argent que va « distribuer » le syndicat mixte du parc vient du FEADER. Pour la Région la manne est de 21,5 M €.

Remarquons que le SIEPRUR ne répond plus au titre de la DETR. Le SIEPRUR est alimenté aussi par le FEADER.

On peut s'interroger sur la nécessité de participer à ce GAL dans un contexte institutionnel si incertain avec une Région en évolution, notre COM COM qui reste menacée par la loi

Après échanges et dans un contexte de réforme territoriale, le conseil communautaire décide de ne pas se prononcer et de revenir ultérieurement sur cette question.

8.2 Mise en place du service ADS (Application du droit des sols)

Le président rend compte de ses recherches auprès des trois services constitués ou en projet

- CC Beine Bourgogne pas possible
- Parc Naturel de la Montagne de Reims
Droit entrée 1000 € puis tarif Cua 50 €, Cub 80 €, DP 100 €, PD 80 €, PC 200 €, PA 250 €
- Reims métropole
Coût moyen annoncé par acte et selon le nombre 165 €

Le président reviendra devant le conseil lors d'une prochaine assemblée pour faire un choix intercommunal.

Monsieur Serge Hiet estime qu'un débat devrait être lancé prochainement sur le P.L.U.I.

8.3 Transfert de propriété et servitude de passage collège de Verzy

Le conseil général de la Marne a engagé des procédures de transfert de propriété des collèges appartenant aux communes.

Le conseil municipal de Verzy a délibéré pour le collège Paul Eluard (transfert à titre gratuit). Il existe une servitude de passage au profit de la Communauté de Communes pour accéder au gymnase intercommunal.

La CCVCMR sera donc partie à l'acte de transfert et le conseil donne sa validation et autorise le Président à signer l'acte.

➤ *Délibération n°42/2015*

8.4 Taux de promotion attaché principal et ouverture de poste

La commission administrative paritaire du 10 mars 2015 a donné à l'unanimité un avis favorable à l'avancement au grade d'attaché principal concernant Madame Valérie STASIAK NEGRINI.

Le Président propose à l'assemblée de fixer le taux de promotion à 100 % pour la procédure d'avancement de la collectivité d'attaché principal, de créer un poste d'attaché principal à compter du 1^{er} mai 2015 et de supprimer le poste d'attaché à compter du 30 avril 2015.

Le conseil, à l'unanimité, valide ces propositions.

➤ *Délibérations n°43 à 45/2015*

8.5 Changement durée hebdomadaire de service

Le Comité Technique a émis un avis favorable lors de sa séance du 26 mars 2015 quant à la suppression des postes suivants suite au changement des durées hebdomadaires de service suite à la mise en place des rythmes scolaires :

- Adjoint d'Animation de 2^{ème} classe à hauteur 25/35^{ème} (poste Madame CRESPO-POMARES)
- Adjoint Technique de 2^{ème} classe à hauteur de 16/35^{ème} (poste Madame Séverine ROVERE)
- Adjoint Technique de 2^{ème} classe à hauteur de 27,52/35^{ème} (poste de Madame Séverine BONNIER)
- Adjoint Technique de 2^{ème} classe à hauteur de 25/35^{ème} (poste de Madame Pascale DUMONT)
- Adjoint Technique de 2^{ème} classe à hauteur de 23,5/35^{ème} (poste de Madame Maria LOTHELIER)
- Adjoint Technique de 2^{ème} classe à hauteur de 13/35^{ème} (poste de Madame Nathalie PEDRAZA).

Il est proposé au conseil l'ouverture des postes correspondants.
Le conseil, à l'unanimité, valide les suppressions et ouvertures telles que proposées.

- *Délibérations n°46 & 47/2015*

8.6 Ouverture poste contractuel adjoint administratif 2^{ème} classe

Pour régulariser la situation de Gaelle Mazocky (service inscriptions cantine), qui jusque là, était embauchée en remplacement d'un agent en congé maladie, le conseil communautaire crée un poste d'adjoint administratif contractuel à temps complet.

- *Délibération n°48/2015*

8.7 Validation des certificats administratifs 2014

Comme l'exige la loi, le conseil valide les certificats administratifs pris par le président en 2014.

- *Délibération n°49/2015*

8.8 Fin des tarifs réglementés vente de gaz et vente d'électricité

Les tarifs réglementés de vente d'électricité pour les sites ayant une puissance souscrite strictement supérieure à 26 kVa seront supprimés au 31 décembre 2015 ; même chose pour les tarifs réglementés de vente de gaz naturel pour les consommateurs non domestiques consommant plus de 30.000 Kwh par an.

Il est nécessaire de lancer une mise en concurrence pour les changements de contrats de fourniture concernés.

- *Délibération n°50/2015*

Pour conclure la réunion et en l'absence d'autres questions diverses, Monsieur le Président rappelle aux membres du conseil que le projet de loi concernant la carte intercommunale est en 2^{ème} lecture à l'assemblée.

Le texte reprend un seuil minimal de 20.000 habitants pour les EPCI avec trois amendements :

- Le rapport moyennes départementales / Moyennes nationales (13.500)
- Population < 30 hab/km²
- Dérogation pour les CC mises en place après 2012 issues de fusion d'au moins 2 CC

La loi devrait être votée en juin 2015 et le Préfet arrêtera la carte en décembre 2015 pour une mise en place au 1^{er} janvier 2017.

Le président invite tous les maires des communes de la CCVCMR à en discuter lors de la prochaine réunion de bureau qui aura lieu le **mardi 12 mai à 9h00 à la mairie de Rilly la Montagne.**

Rappel :

Mardi 12 mai 2015 à l'espace culturel de Rilly la Montagne

- 18h30-19h30 réunion de conseil communautaire : Information sur l'état d'avancement du SCoT et présentation des résultats des séminaires de production (*les conseillers municipaux sont les bienvenus*)
- 19h30-20h30 Vernissage exposition et lancement de la réunion publique